



## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGATION AU MAIRE

### **DÉCISION DU MAIRE n° 2025/022 : Portant conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire d'un logement situé 12 route du Pavé des Gardes à Sèvres**

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/042 du 3 juin 2020 modifiée donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'occupation précaire en date du 5 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire,

Considérant que la Ville a décidé de reprendre le logement à compter du 1<sup>er</sup> février 2026,

#### **DÉCIDE :**

##### **ARTICLE 1.**

Est décidé, dans les termes annexés à la présente décision, un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire en date du 5 janvier 2016, pour un logement situé 12 route du Pavé des Gardes à Sèvres.

##### **ARTICLE 2.**

Les autres dispositions de la convention initiale sont inchangées.

#### **Fait à Sèvres, le 2 septembre 2025.**

*NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet définitif du recours gracieux.*



*Grégoire de LA RONCIÈRE*

*Maire de Sèvres*

*Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest*

*Conseiller départemental des Hauts-de-Seine*

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex

01 41 14 10 10  
01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

11 SEP. 2025

mairie@ville-sevres.fr  
www.sevres.fr

1/1

Accusé de réception en préfecture 092-21920722-20250902-2025-022-AR Date de télétransmission : 11/09/2025 Date de réception préfecture : 11/09/2025
--